

CR Bretagne 4 mars 2015

Réunion de la Région Bretagne le 4 mars 2015 à Rennes

Présents : Annick et Victor Gautier, Odile et Bernard Jouault, Bernard Deconche et Olivier Clément, Madeleine et Gino Pietrobon, Louissette Gicquel, Christiane Paurd, Célestine Postic, Thérèse Giquel, Jean Doussal, Yves Moigno, Jeanne Lubin, Anne et Gérard Pouchain.

Beaucoup d'excusés essentiellement pour des problèmes de santé pour eux-mêmes ou leur conjoint(e). Le vieillissement est aussi évoqué. Enfin la lassitude devant une **non-prise en compte** de notre problématique et de nos revendications par les différents pouvoirs politiques depuis maintenant 35 années...

Au titre des excusés: Gisèle Moigno, Marcel et Cécile Lesage, Suzanne Jubin, Jean-P. Le Guillou, Michel Masson, Brigitte Claude, Jean-P. Mouton, Henri Le Borgne, Paul Hamayon, Solange Cousquer, Eliane Cario, Monique et Pierre Coron, Henri Gicquel, Louis Marteil, René Le Corre, Michel Crézé, Yvon Cuzon, Pierre Salomon, Cécile et Pierre Leclercq, Sylvie Maletras, Marie-A. et Adrien Hellec, Marie-T. Lorand, Georgette Griveau.

Nous avons évoqué également le décès de Paulette Couriole et Yves Pourcel.

Ceci étant, la préparation de l'AG de Lyon Ecully nous a permis de goûter à la joie de retrouvailles.

Après quelques débroussaillages locaux, nous avons, bille en tête, parlé de l'avenir.

Jean D. nous a fait partager ses analyses du **rapport d'activité 2013 de la Cavimac** montrant que le nombre des ex- est très nettement sous-évalué. Il constate que les ex- les plus âgés en particulier hommes ont souvent pu récupérer par leur carrière civile, les anomalies du régime social des cultes car ils n'ont pas été impactés par les lois Balladur et Fillon : une retraite n'exigeant que 150 trimestres calculée sur les 10 meilleures années pouvant permettre l'adéquation avec leurs collègues mono-pensionnés du régime général ou de la fonction publique. Depuis 2000, nous qui sommes là et qui avons moins de 75 ans avons dû faire valoir nos années dans la boutique pour pouvoir prendre notre retraite. Un des moyens a été d'entamer des procédures en justice. Nous faisons partie de ceux qui sont partis en bloc. Après nous les séminaires et autres scolasticats se sont vidés, le recrutement était tari.

A été évoquée la question de la prescription depuis 2008 réduite à 5 ans à partir du moment où on a constaté une anomalie dans notre relevé de carrière et pour lesquels on peut réclamer... par la voie judiciaire si besoin.

Après nos aînés, à notre tour, nous vieillissons... mais **il y a un avenir de l'Aprc...** et il faut attirer les jeunes issus notamment des communautés nouvelles... sachant qu'ils se tournent plus spontanément vers **les associations de victimes des dérives sectaires** : à leur sortie ils sont dans des situations humaines que les ex-religieuses en particulier ont pu connaître et qu'ils qualifient de « dérives sectaires ». Des situations qui leur font parfois oublier les incidences « retraite ». Or le fait de ne pas cotiser à une caisse de sécu est en soi une dérive sectaire. Cela on a du mal à le leur faire entendre car, pour eux, la retraite n'est qu'un point minime qui concerne un futur encore plus ou moins lointain... Beaucoup de membres sortants des communautés nouvelles vont vers ces associations plutôt que vers l'Aprc.

Une problématique que l'Aprc prend davantage en compte aujourd'hui situant la question de la protection sociale retraite dans le cadre des dérives sectaires.

Au passage est salué le travail fait par Christiane P. ainsi que par Isabelle S. pour nouer des relations avec l'AVREF, les UDAFI, et autres structures en charge des dérives sectaires ...

Problème également des autres cultes.

108 imams sont à la Cavimac. Où sont les 2000 autres ? interroge Jean D.

Même chose à propos des bouddhistes.

C'est vrai encore par rapport aux personnes permanentes pastorales (LEME) « en contrat de bénévolat »

Avec en plus le problème des temps partiels qui va plomber l'ensemble de la retraite des personnes concernées sachant que le salaire annuel moyen va encore bien aggraver la situation future de toutes les personnes relevant du régime social des cultes.

Face à cette situation faut-il baisser les bras ? Que pouvons-nous faire ?

En tout cas il ne serait pas approprié de relayer la revendication de l'APSECC d'aller tous au régime général... car le plus probable est que les congrégations et toutes les collectivités, mettant leurs ressources en commun, continueraient à demander des dérogations pour leurs membres, mais le plus souvent sans contrôle véritable. Pour autant si nous acceptons le maintien de la Cavimac c'est avec l'exigence que celle-ci respecte toutes les règles du régime général.

D'où l'intérêt d'interpeller à propos des anomalies du culte musulman, de nouer des contacts avec les « sortis » des communautés nouvelles, les ressortissants AMC de toutes obédiences...

Question : l'APRC a-t-elle les moyens humains, financiers pour faire face ?

Par ailleurs il faut que nous trouvions les moyens **d'un débat parlementaire**, qu'un groupe de travail se penche sur le régime social des cultes et s'emploie à rédiger une nouvelle loi....

Le bureau central des cultes du ministère de l'Intérieur, dit Jean D, pourrait être un allié...

De nombreux parlementaires de toutes régions ont été sollicités pour former ce groupe autour des deux députées de Vendée et de Savoie.

Il serait instructif de connaître la liste de ces parlementaires et de faire le point sur cette action.

Cette « **action auprès des parlementaires** » est importante car elle vise à obtenir une réforme pour que le maximum Cavimac de 383 € soit porté au niveau du minimum contributif, tandis que dans le cadre d'un donnant donnant les diocèses et congrégations devraient apurer les cotisations non payées pour les AMC venant après nous.

Quelques infos sur les démarches en justice :

JEX : les arriérés ont été gagnés et la Cavimac a jusqu'au 9/3 pour le pourvoi en cassation. Victor et Célestine sont concernés. **NB** : A ce jour, 12/03, pas de nouvelles de la Caisse.

JP Mouton : suite à l'audience du 12/02... Arrêt le 10/4/2015

USM2 : nous saurons le 24 mars où on en est.

TA (Tribunal Administratif) : en attente...

Il est certain que la Cavimac a provisionné un bon paquet d'€ pour ces actions en justice. Elle est prête à aller jusqu'au bout. Ça coûte moins pour elle d'aller en procès que de généraliser des améliorations. Ce que l'Aprc a fait en matière de procès restera.

CORREF et CEF se tiennent informées des procédures engagées par les sortis des sectes et savent bien où des procès sont perdus, où ils sont gagnés... d'où l'importance que toutes les structures en charge des dérives sectaires coordonnent leurs actions devant les tribunaux.

D'où : quelle orientation résolue à travailler avec les autres associations en charge des dérives sectaires prendra l'APRC à la prochaine AG ? C'est au niveau national qu'il faut prendre les contacts de manière à développer une réelle collaboration, voire un partenariat.

Il ne faut pas oublier que dans le partenariat avec ces associations nous sommes dans un système de pensée que nous, APRC, nous avons toujours combattu, à savoir : de remettre notre défense entre les mains des avocats au départ des procédures...

Nous avons toujours insisté pour que nous nous mettions dans le coup pour bâtir nous-mêmes nos plaidoiries... Certes c'est un apprentissage qui est très long...

Aujourd'hui la **Commission juridique de l'Aprc** se limite essentiellement à Alain Gauthier et Joseph Auvinet. Bien au fait des roueries et subtilités législatives, pourrait-on lui reprocher de faire trop parfaitement son travail car il se déplace partout où il est demandé ?

A ce sujet il serait peut-être normal d'envisager que ses frais de déplacement soient pris en charge par la personne qu'il vient défendre...et non par l'APRC ? (Cf Endirca n°23 - § B – I – Mandat Syndical)

La commission des aides sociales : quid ?

Son objet est de recenser les différentes aides auxquelles les gens peuvent recourir.

Elle a été en sommeil cette année faute de relance. Mais n'est-ce pas également aux inscrits dans cette commission de stimuler le ou la « chargé(e) de mission » ?

Il serait bon de réactualiser le guide qui fut fait en son temps par Jean Viguié.

Une brève allusion sur **l'enquête** menée auprès des adhérents en vue d'étoffer le dossier de presse pour l'AG. Quelques regrets : un peu tardive, et uniquement statisticienne.

Articles de presse : cette question a été abordée assez rapidement. Faut-il encore avoir des articles dans la presse ? Il semble que nous soyons plutôt desservis par tous ces articles qui racontent tout le temps la même chose... Le « croustillant » des « défroqué(e)s » prenant souvent le pas sur les problèmes de fond ! Aujourd'hui ne vaudrait-il pas mieux que la presse parle de la réalité de la Cavimac, du scandale des aides dont elle bénéficie, des exonérations des congrégations religieuses... ?

Nous avons enfin consacré un certain temps à préparer deux propositions d'orientations au nom de la Région Bretagne que Jean D. a mises en forme. (voir ci-dessous)

Ci-après le texte proposé par Jean Doussal.

La réunion de la région Bretagne, en vue de l'AG de LYON a d'abord voulu prendre en compte la fatigue et la déception de nos militants : on se bat depuis tant d'années, mais tandis que le vieillissement des effectifs devient particulièrement préoccupant, une démobilisation est à l'œuvre. Comment voir les choses de façon plus sereine.

Préambule.

Pour aboutir à une vision, sinon plus sereine du moins plus sage, des attentes sans doute trop grandes réclamées au CA actuel de notre association, nous sommes partis de la page 23 (volume 2) du rapport d'activité de la CAVIMAC au titre de l'année 2013 et avons distingué par tranche d'âge les AMC déjà pensionnés et ceux qui devraient l'être dans les années à venir.

Un graphique qui fera très prochainement l'objet d'un article permet alors de diviser les AMC en plusieurs catégories, d'abord le rapport hommes/femmes, puis l'évolution d'ensemble. Ensuite il permet d'observer nos strates d'adhérents :

- *celle de ceux qui aujourd'hui ont plus de 75 ans qui n'étaient pas concernés par les lois Balladur/Fillon*
- *celle de ceux qui ont entre 65 et 75 ans*
- *celle de ceux qui prennent leur retraite actuellement*
- *celle de ceux qui auront à faire valoir leurs droits plus tard.*

Ce n'était pas le lieu de détailler tout cela, mais cette vision d'ensemble nous a permis de confirmer l'importance des combats judiciaires qui ont été menés et qui sont un acquis pour le présent et le futur, elle a permis également de se rendre compte que l'APRC ne pouvait pas mourir, qu'elle a encore un rôle très important à jouer, qu'elle doit trouver les moyens de rejoindre les AMC de demain.

Il en est ressorti 2 orientations que nous proposons à la prochaine AG :

La première orientation est qu'à partir d'une analyse aussi poussée que possible de la page 23 du rapport d'activité Cavimac au 31 décembre 2013, nous puissions faire partager à tous nos d'adhérents d'hier, d'aujourd'hui et de demain :

- *Le formidable parcours de notre association par ses différentes tranches d'âges.*
- *Que nous en déduisons fierté et sérénité pour définir de nouveaux horizons.*
- *En particulier nous saluons le travail poursuivi après l'AG de la Rochelle et qui nous rapproche de la mise en place d'un groupe de travail parlementaire en vue d'une réforme profonde du régime social des cultes.*

La deuxième orientation fait sienne le travail commencé par le CA actuel de notre association en vue de se rapprocher et, si possible, de construire des plates-formes en vue de placer, au cœur des structures et associations en charge des dérives sectaires, la problématique « retraite » de toutes et de tous ceux qui ont eu un passé dans une collectivité religieuse en application de la loi du 2 janvier 1978.

Texte rédigé par Jean Doussal et approuvé par les participants à la réunion du 04 mars 2015 :

Jeanne Lubin, Louissette Gicquel, Thérèse Gicquel, Annick Gautier, Victor Gautier, Célestine Postic, Odile Jouault, Bernard Jouault, Yves Moigno, Christiane Paurd, Madeleine Pietrobon, Gino Pietrobon, Bernard Deconche, Olivier Clément, Gérard Pouchain.